

Bienvenue: la rubrique “;étrangers”; en français sur notre site

À présent, la rubrique « étrangers » de notre site web est traduite en français et est publiée en ligne. Les étrangers francophones pourront donc consulter plus aisément le site et y trouver des renseignements utiles pour venir s'installer et travailler dans notre pays.

Une série de liens et de documents connexes complète les articles disponibles. Les ressortissants étrangers auront ainsi à portée de souris un outil leur permettant de consulter dans leur langue les lois régissant l'entrée et le séjour en Italie ainsi que les dispositions portant sur les différents types de visa et sur les modalités de dépôt des demandes de titre de séjour ou de reconnaissance du statut de réfugié.

La version française de la rubrique « étrangers », affichée dans le menu horizontal sous le titre « français », enrichit la partie multilingue du site de manière à viser un nombre croissant d'utilisateurs, favorisant de la sorte le respect de la légalité.

01/12/2009